

# Commune nouvelle de FORMERIE

2133  
habitants



Comme chaque année,  
le budget primitif 2023  
a été voté dans l'optique de veiller  
à la préservation  
de la qualité du service public local  
et au maintien d'un niveau  
d'investissement significatif  
répondant aux besoins  
des habitants,  
en prenant en considération  
la forte hausse du prix de l'énergie  
estimée à 150 000 € de plus.

## Note de synthèse CA 2022 - BP 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

## PRINCIPES

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.

2. La commune de FORMERIE compte 5 budgets :

- ◆ Budget général qui retrace de nombreuses activités communales ( cantine, centre de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration,...) financées essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises).
- ◆ Budget de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) géré également par le personnel communal
- ◆ Budget du Centre Communal d'Action Sociale
- ◆ Budget du Lotissement des Tilleuls
- ◆ Budget du Lotissement les Tilleuls—François MITTERRAND (pour nouvelle tranche des travaux)

Le Budget de l'eau potable (production et distribution de l'eau potable) est depuis 2020 un budget annexe du SIAEP de BLARGIES et depuis 2023 di  
tement intégré dans le budget principal du SIAEP

3. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.

4. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en pri  
té le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

## **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE BLARGIES**

**La Loi du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe) obligeait les communes à transférer les compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de Picardie Verte au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Dans des cas bien particuliers, les syndicats pouvaient garder leurs compétences.**

**Considérant que le SIAEP de Blargies a les mêmes problématiques en eau potable que notre commune et que nous avons une interconnexion, le Conseil municipal de Formerie et le SIAEP avaient délibéré favorablement pour le transfert.**

**Le Conseil Municipal de Formerie avait sollicité l'autorisation au Préfet de l'Oise de transférer la compétence Eau à compter du 01/01/2020 au SIAEP.**

**Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2019, la commune a été autorisée à adhérer au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Blargies à compter du 1er janvier 2020.**

**Suite à une évolution de la Loi, la commune n'a pas mis en application ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Aujourd'hui, la Trésorerie et la Préfecture nous ont imposé de mettre en application ce transfert avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**La compétence eau appartient donc dorénavant au SIAEP de Blargies.**

**Le suivi et la gestion des travaux sont toujours assurés par les services techniques de la ville de Formerie.**

## LES EMPRUNTS

Le budget principal de la commune n'a qu'un emprunt de 28 592 € avec la CAF, emprunt qu'elle a dû contracter pour obtenir des subventions pour la réhabilitation de locaux en accueil de Loisirs et Périscolaire.

**Cet emprunt à taux 0 est remboursé sur 15 ans à partir de 2017 (1907 € par an).**

Le Budget assainissement a emprunté :

- ⇒ 2 000 000 € au taux de 4.86 % sur 20 ans au Crédit Agricole pour la réhabilitation de la station d'épuration en 2011 , taux qui a été renégocié en 2017 et ramené à 1.75 %
- ⇒ 658 000 € à taux 0 sur 15 et 20 ans auprès de l'Agence de l'Eau (obligatoire également pour obtenir les aides financières pour les réseaux , les postes de refoulement et la canalisation de rejet).

La commune de BOUTAVENT LA GRANGE n'avait aucun emprunt.

## LES ORIENTATIONS ET PROJETS 2023

- Ne pas recourir à l'emprunt
- Ne pas augmenter les impôts locaux
- Conserver la capacité d'autofinancement par l'excédent de fonctionnement reporté chaque année
- Faire des économies de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux.
- Continuer à mener des investissements en choisissant des projets prioritaires :
  - la mise en place de 11 caméras supplémentaires afin d'améliorer la sécurité sur notre centre-bourg qui a été retenue par le Conseil Départemental qui nous a alloué une subvention de 20 000 €
  - la restauration du chœur de l'église subventionnée par la Région à hauteur de 125 000 € et de 180 000 € par le Département pour des travaux estimés à 615 000 €. L'architecte a été retenu et va procéder à la consultation l'appel d'offres pour un début de travaux à partir de septembre d'une durée de 8 mois.

**Viendront s'ajouter les nouveaux projets déposés selon les accords de subventions que l'on pourra obtenir durant l'année 2023 :**

- **la rénovation des anciennes écoles, rue Maréchal Joffre en salle climatisée pour personnes vulnérables dans le cadre des économies d'énergie**  
**le remplacement des pavés sur la Place Hervé Joron et sur la placette devant la pharmacie du centre**
- **l'agrandissement de l'aire de camping-cars passant de 6 à 12 places**

**Opérations 2023 prévues sans subvention :**

- **Tranche lotissement les Tiilleuls—F. MITTERRAND (viabilisation des terrains)**
- **Travaux d'interconnexion entre Criquiers et Formerie avec le SIAEP de Blargies**
- **Réhabilitation du forage de Criquiers avec le SIAEP de Blargies**

**La commune de FORMERIE a été retenue par l'Etat pour le programme « Petites Villes de Demain » .**

**Ce programme vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.**

**La commune a signé le 28 décembre 2021 une convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » avec la CCPV et la commune de GRANDVILLIERS, retenue également par l'Etat pour ce programme.**

**Le poste de chef de projet, qui devra être commun à la commune et à Grandvilliers pourrait être financé à hauteur de 70 à 80 % et est en cours de recrutement.**

**Projets retenus :**

**ANIMATION CULTURELLE DE PROXIMITE :**

**Réhabilitation d'une friche (ancienne gendarmerie de Formerie et anciens services techniques de la ville) rue du Château pour :**

**Salle de projection d'environ 50 places**

**Salle d'exposition**

**Bibliothèque**

**Foyer de rencontre pour personnes retraitées (salle climatisée)**

**REDUCTION DES INEGALITES D'ACCES AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE :**

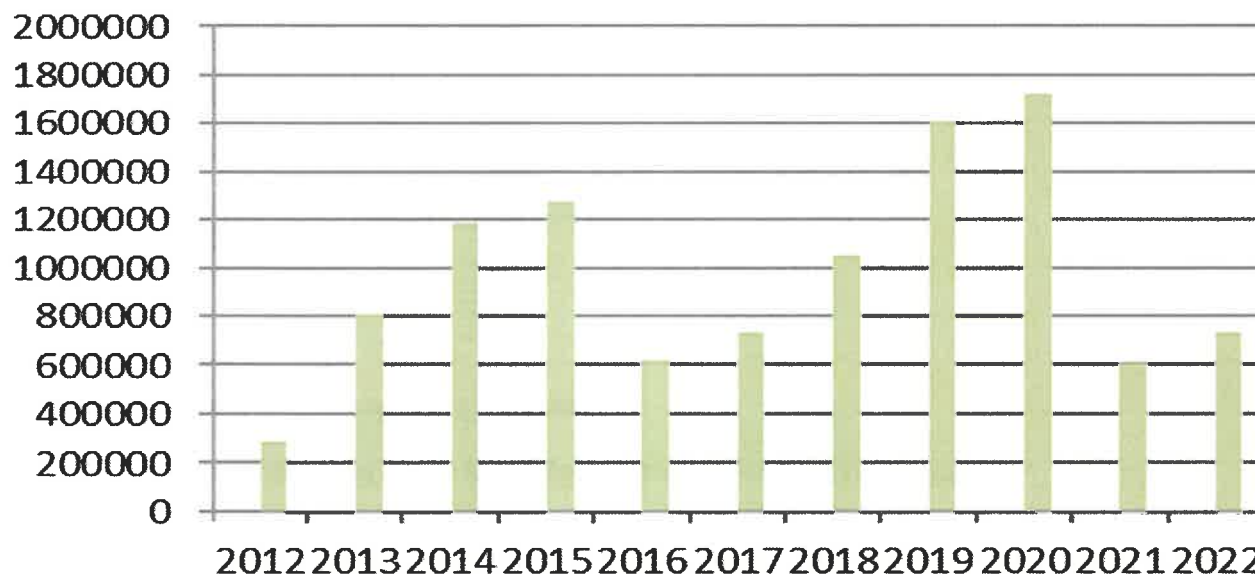
**Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle labellisée par l'ARS et appartenant à la commune.**

## EVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 10 ANS :

2012	2013	2014	2015	2015	2016
288 569.66 €	810 368.07 €	1 185 177.64 €	1 276 104.07 €	617 924.10 €	617 924.10 €

2017	2018	2019	2020	2021	2022
735 135.10 €	1 046 906.00 €	1 611 751.01 €	1 725 653.94 €	601 760.73 €	730 532.87 €

### Evolution de l'Investissement



# LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

## Evolution des dotations de l'Etat



La fusion en 2019 a permis d'obtenir une dotation globale de fonctionnement de l'Etat majorée :

ARTICLE	INTITULE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
73111	Contributions directes (taxes foncières et d'habitation)	1 011 948.00 €	1 046 099.00 €	1 015 252.00 €	939 955.00 €	920 023.00 €	968 271.00 €
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		- €	123 753.00 €	128 303.00 €	133 515.00 €	133 794.00 €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales		- €	30 561.00 €	32 145.00 €	31 515.00 €	32 046.00 €
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau		- €	9 510.00 €	10 164.00 €	10 506.00 €	10 670.00 €
7318	COMPENSATION RELAIS		- €	4 294.00 €	2 048.00 €	1 776.00 €	439.00 €
73221	FNGIR (nouvel article)	41 047.00 €	41 003.00 €	36 796.00 €	33 782.00 €	36 796.00 €	36 796.00 €
73223	fonds péréquation ressources communales						22 468.00 €
7323	FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des ressources)		- €	- €	- €	- €	
7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		- €	- €	- €	- €	
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la TP	1 783.00 €	- €	- €	51.00 €	- €	
748313	ALLOCATION COMPENS TP	21 583.00 €	16 979.00 €	24 861.00 €	19 624.00 €	19 624.00 €	19 624.00 €
748314	Dotation unique compensation TP		- €	- €	- €	- €	
74832	Attribution du fonds départemental de la TP		- €	- €	- €	- €	
74833	Etat/compens.taxe prof	23.00 €	- €	- €	955.00 €	34 131.00 €	36 185.00 €
74834	ALLOCATION COMPENS TF	4 006.00 €	- €	- €	5 714.00 €	71 412.00 €	74 799.00 €
74835	ALLOCATION COMPENS TH	74 937.00 €	59 426.00 €	495.00 €	74 540.00 €	7 454.00 €	
7484	dotation recensement						4 084.00 €
7488	Autres attributions et participations	2 340.00 €	863.02 €	- €	304 312.00 €	- 304 312.00 €	28 625.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 157 667 €</b>	<b>1 164 370 €</b>	<b>1 245 522 €</b>	<b>1 551 593 €</b>	<b>962 440 €</b>	<b>1 367 801 €</b>
	<b>ECART N-1</b>	<b>32 317.90 €</b>	<b>6 703.02 €</b>	<b>81 151.98 €</b>	<b>306 071.00 €</b>	<b>- 589 153.00 €</b>	<b>405 361.00 €</b>

Pour rappel, les taux appliqués à Formerie et Boutavent La Grange sont calculés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal avait délibéré pour :

- l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de taxe d'habitation sur la durée de 6 ans (unification la 7<sup>ème</sup> année) ;
- l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sur une durée de 6 ans (unification la 7<sup>ème</sup> année) ;
- l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de taxe foncière sur les propriétés non bâties sur une durée de 11 ans (unification la 11<sup>ème</sup> année) ;
- l'instauration d'une intégration fiscale progressive du taux communal de cotisation foncière des entreprises sur une durée de 6 ans (unification la 7<sup>ème</sup> année) ;



La fusion a nécessité d'harmoniser les 4 taxes :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATIE	TAXE FONCIERE NON BATIE	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES
<b>Taux 2018 Commune de BOUTAVENT LA GRANGE</b>	17.08 %	11.79 %	33.84 %	17.78 %
<b>Taux 2018 Commune de FORMERIE</b>	12.83 %	18.57 %	35.84 %	14.47 %
<b>Intégration progressive du taux communal sur</b>	6 ans	6 ans	10 ans	6 ans
<b>Taux moyens pondérés calculés par rapport aux taux et bases d'imposition des 2 communes en 2018</b>	12.99 %	18.43 %	35.09 %	14.59 %
<b>Taux 2019, 2020, 2021,2022 et 2023 votés par le Conseil Municipal</b>	<b>12.99 %</b>	<b>18.43 %</b>	<b>35.09 %</b>	<b>14.59 %</b>

## Réforme de la fiscalité locale :

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâtie à chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur.

TAXE FONCIERE BATIE 2021	TAXE FONCIERE NON BATIE 2021	COTISATION FONCIERE DES ENTRE- PRISES 2021
Taux communal 18.43%	Taux communal 35.09 %	Taux communal 14.59 %
Taux départemental 21.54 %		
TOTAL : 39.97 %		

La Trésorerie, en mars 2023, nous a donné nos bases prévisionnelles de taxe d'habitation d'un montant de 352 808 K€.

Cette base correspond à l'addition de votre base prévisionnelle de taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS) de 128 000 € et de votre base prévisionnelle de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) de 224 808 €, nouvellement notifiée suite à votre délibération en date du 17 septembre 2019 étendant la THLV à l'ensemble du territoire de la commune, et applicable à compter de 2023.

Elle attire notre attention sur le fait que le montant de la base prévisionnelle de THLV sera certainement surévalué par rapport à la base définitive. Elle nous invite à prendre comme hypothèse une base réduite de moitié, soit 112 000 €K et donc une base prévisionnelle Th de 240 000 K €.

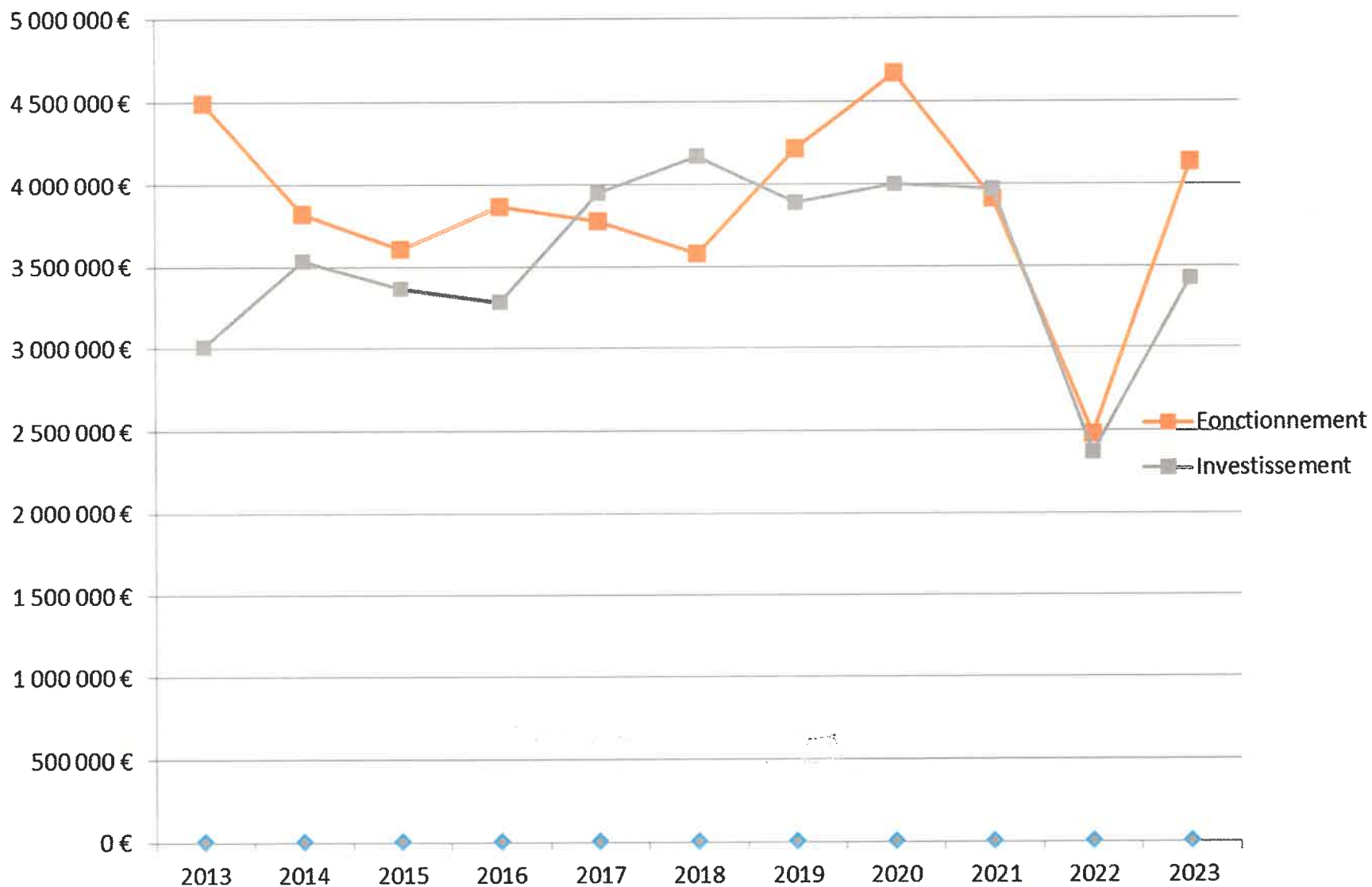
Elle nous rappelle également que les dégrèvements prononcés au titre de la THLV seront à la charge de la commune. Les montants feront l'objet d'un prélèvement sur les avances, à compter de 2024.

## BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE 2013 A 2023

BUDGET PRIMITIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	4 494 234.00 €	3 819 565.00 €	3 604 277.00 €	3 864 266.00 €	3 775 630.00 €	3 581 740.00 €
RECETTES						
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	3 012 980.00 €	3 531 500.00 €	3 367 165.00 €	3 283 967.00 €	3 946 375.00 €	4 170 553.00 €
RECETTES						
<b>TOTAL</b>	<b>7 507 214.00 €</b>	<b>7 351 065.00 €</b>	<b>6 971 442.00 €</b>	<b>7 148 233.00 €</b>	<b>7 722 005.00 €</b>	<b>7 752 293.00 €</b>

BUDGET PRIMITIF	2019	2020	2021	2022	2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	4 209 849.00 €	4 671 493.00 €	3 910 538.00 €	2 476 395.00 €	4 130 196.00 €
RECETTES					
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	3 890 777.00 €	3 995 403.00 €	3 972 244.00 €	2 365 751.00 €	3 420 842.00 €
RECETTES					
<b>TOTAL</b>	<b>8 100 626.00 €</b>	<b>8 666 896.00 €</b>	<b>7 882 782.00 €</b>	<b>4 842 146.00 €</b>	<b>7 551 038.00 €</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE 2013 A 2023



## BUDGETS PREVISIONNELS 2023 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRIMITIF	CCAS	Lotissement les Tilleuls	Lotissement les Tilleuls F. MITTERRAND	Assainissement	SIAEP Blargies Budget Eau
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	162 289.00 €	dissous au 31/12/2022	VOTE le 11/04/23	1 042 780.00 €	intégré au budget principal
RECETTES					
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	106 371.00 €	dissous au 31/12/2022	VOTE le 11/04/23	557 050.00 €	intégré au budget principal
RECETTES					
<b>TOTAL</b>	<b>268 660.00 €</b>			<b>1 599 830.00 €</b>	

## LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La commune de BOUTAVENT LA GRANGE a fusionné avec la commune de FORMERIE au 1er janvier 2019.

La commune de BOUTAVENT LA GRANGE disposait d'un budget principal unique qui a été intégré au 01 janvier 2019 à la commune nouvelle de FORMERIE avec un excédent de fonctionnement de 218 525.70 €.

La commune dispose donc d'une situation financière très saine, en particulier sur son budget général, qui se caractérise par 3 éléments clefs :

1. Un excédent annuel en moyenne de 800 000 € depuis 2008 qui permet d'assurer le financement des investissements
2. Un endettement quasiment nul (remboursement de 1 907 € /an sur 15 ans que la commune a été obligée de contracter pour obtenir une subvention de la CAF pour la création du Centre de Loisirs et Périscolaire OASIS).
3. Une volonté affichée de développer la commune par différents programmes d'investissement.

## Effectif de la collectivité et charges du personnel

Les effectifs de la collectivité au 01/01/2023 :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre	21	0	4
En ETP	19.32	0	3.1

Répartition par catégorie :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	1	1
Catégorie B	0	0
Catégorie C	24	21.42

## Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	4	0	4	3.57
Technique	14	4	18	16.25
Culturelle	1	0	1	0.6
Sportive	0	0	0	0
Médico-sociale	0	0	0	0
Animation	1	0	1	1
Police	1	0	1	1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>22.42</b>

## Charges du personnel :

La commune perçoit de :

- Sylae une partie du remboursement des contrats aidés
- la CCPV le remboursement du salaire de l'agent chargé de la déchetterie (déchets verts)

La commune emploie également des agents par portage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (3 agents)



COMPTES	INTITULES	BP + DM	REALISES	BP
		2022		2023
6218	Autres personnel extérieur	110 000.00 €	80 638.84 €	110 000.00 €
6332	Cotisations au FNAL	3 200.00 €	2 745.61 €	3 200.00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	20 000.00 €	10 065.00 €	20 000.00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 000.00 €	1 721.04 €	3 000.00 €
6411	Personnel titulaire	500 000.00 €	508 322.70 €	550 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	80 000.00 €	54 392.76 €	50 000.00 €
6415	Indemnité Inflation	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €
64168	Autres emplois d'insertion	100 000.00 €	65 537.38 €	100 000.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	100 000.00 €	91 395.07 €	120 000.00 €
6453	Cotisations caisses retraite	150 000.00 €	122 216.27 €	150 000.00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	30 000.00 €	22 994.54 €	30 000.00 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 500.00 €	- €	1 500.00 €
6458	Cotisation autres organismes	3 000.00 €	2 098.22 €	3 000.00 €
6475	Médecine du travail	3 000.00 €	1 227.00 €	3 000.00 €
6478	Autres charges sociales diverses	8 000.00 €	5 440.00 €	8 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 111 700.00 €</b>	<b>971 194.43 €</b>	<b>1 151 700.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le



ID : 060-200083467-20230411-CM110423\_9-BF